

TITRE PROFESSIONNEL

OUVRIER PAYSAGISTE

TP - OP

Aménager | **Végétaliser** | **Entretenir**

Des savoir-faire au service des **espaces paysagers**

Formation continue

Se former pour agir
au cœur des parcours de vie

DIPLÔME
TP - Ouvrier Paysagiste

NIVEAU VISÉ
Diplôme de niveau 3

DATES
Décembre 2026 - Juin 2027

Code RNCP : **37875** - Date d'échéance de l'enregistrement : **28/10/2028**

Certificateur : **Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion**

Le métier

L'ouvrier paysagiste **aménage et entretient les espaces paysagers** : jardins, parcs, espaces publics et terrains sportifs.

Il contribue à embellir le cadre de vie, à préserver la biodiversité et à rendre les espaces extérieurs fonctionnels et agréables.

Il intervient dans trois domaines :

- **Aménagement paysager** : création, végétalisation et entretien des espaces verts.
- **Maçonnerie paysagère** : pose d'allées, terrasses, marches et équipements de jardins.
- **Entretien technique** : terrains sportifs, aires de jeux et maintenance de premier niveau du matériel.



La formation

Contenu et pédagogie

La formation au Titre professionnel Ouvrier Paysagiste s'organise autour de 3 certificats de compétences professionnelles (CCP) :

- **CCP 1 Entretenir un espace vert ornemental**

  Entretenir les gazons et surfaces semi-ligneuses, tailler les arbres et arbustes, abattre les arbres de petites dimensions et réaliser les travaux culturaux nécessaires à la santé des végétaux.

- **CCP 2 Végétaliser un espace paysager**

  Créer des gazons et couvertures végétales, planter des arbres et arbustes, réaliser des massifs ornementaux et assurer la protection des végétaux.

- **CCP 3 Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts**

  Installer des bordures, clôtures et équipements paysagers, réaliser et entretenir les circulations et terrasses, poser et entretenir les réseaux d'arrosage.

La formation **certifiante** se déroule sur 6 mois avec une **alternance** entre la formation théorique et pratique :

- **550 H de formation théorique** au CFPPA
  - Cours et ateliers collectifs
  - Sessions techniques
  - Travaux personnels et collectifs
  - Temps d'appropriation individuels des contenus
  - Participation à des événements

- **280 H de formation pratique** réparties sur des périodes de mises en situation professionnelle, et encadrées par un référent au sein de la structure

Nos informations :

CFPPA - 4 av. E. Guynemer - 02400 VERDILLY
03.23.69.15.47
cfppa.verdilly@educagri.fr
Contact : Sylvain Drique

Formation Continue CFPPA • VERDILLY

Région Hauts-de-France

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Accès à la formation

Profils et prérequis

Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire à la formation

Cette formation est accessible à toute personne maîtrisant les **savoirs de base**, notamment la lecture, l'écriture et les notions fondamentales de calcul

Conditions d'inscription

- Avoir plus de 18 ans
- Entretien oral de motivation
- Réussir les tests sur les savoirs de base

Réunion(s) d'information

Accueil, présentation du CFPPA et de la formation, entretien de motivation.

18/11 à 14H	**02/12 à 14H**
au CFPPA de Verdilly 4 avenue Euphrasie Guynemer - 02400 VERDILLY	

Liste des documents à apporter lors de la réunion : pièce d'identité, CV, lettre de motivation et photocopie des diplômes ou titre (s) acquis.

Tarifs / rémunération

19 €/h. Selon l'origine du financement le coût sera ajusté en fonction de l'adaptation aux besoins du bénéficiaire.

Pour les **demandeurs d'emploi**, la région prend en charge le coût de la formation (rémunération possible après étude du dossier).

Les débouchés

Métiers → **Emploi** en espaces verts et aménagement paysager

Études → **BAC PRO** Aménagements Paysagers, ou **Certificat(s) de Spécialisation**

29/10/2026

70 % de réussite
au TP OP en 2025 au CFPPA
soit 4 personnes diplômées

100 %
de satisfaction

Enquête de satisfaction du CFPPA
Données 2024-2025

Validation et +

Le diplôme

Chaque **certificat de compétences professionnelles** (**CCP**) est évalué à travers une mise en situation professionnelle devant un jury habilité.

La validation des **3 CCP** permet l'obtention du **Titre professionnel Ouvrier paysagiste**, délivré par le ministère chargé de l'Emploi.

PMR

Notre centre est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.

Vous pouvez contacter Mme Emmanuelle BAUDET : emmanuelle.baudet@educagri.fr